

COMMUNE de CHASTREIX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASTREIX

20200018

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHASTREIX, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BABUT Michel, Maire.

Date de la convocation : 17/07/2020

Etaient présents : Philippe VALLON, Christine GARDETTE, Pierre FAUGERE adjoints, Romain GUILLAUME, BRUGIERE Abel, FALGOUX Nicolas, GOIGOUX Simon, GUITTARD Stéphane, FERREYROLLES Patrice, ROUGIER Jean-Remy

Absent : /

Excusé : /

Secrétaire de séance : GOIGOUX Simon

Monsieur le Maire propose de rajouter deux délibérations (une délibération concernant la ligne de chemin de fer et une concernant la location de l'appartement à la station).

1 – VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire rappelle les différents taux concernant les taxes d'habitation, taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti. Il rappelle que cette année, il n'y a plus de taxe d'habitation et qu'il convient de délibérer sur les deux autres taxes.

Après délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal fixe les taux des taxes à :

-16.65% pour la taxe foncière

-71.85 % pour la taxe foncière non bâti

A noter, Christine GARDETTE et Abel BRUGIERE ne prennent pas part au vote concernant cette délibération (arrivée à 20 H 45).

2 – VOTE DU BUDGET COMMUNE

Monsieur BABUT donne la parole à Philippe VALLON qui présente le budget de la commune et ce, suite à la réunion de la commission FINANCES. Le budget peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibre en dépenses/recette à la somme de 407 863.18 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibre en dépenses/recettes à la somme de 1 345 994.76 euros soit un total de 1 753 857,94 euros

Après délibéré, le budget de la commune est adopté à l'unanimité

COMMUNE de CHASTREIX

3 VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISEMENT

20200019

Monsieur BABUT donne la parole à Philippe VALLON qui présente le budget EAU et ASSAINISEMENT et ce suite à la réunion de la commission FINANCE : le budget peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibre en Dépenses/recettes à la somme de 113 497.85 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibre en Dépenses/recettes à la somme de 300 368.83 euros soit un total de 413 866.68 euros

Après délibéré, le budget Eau et Assainissement est adopté à l'unanimité

4 – DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SYNDICAT AGENCE DE GESTION ET DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE (A.GE.D.I)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 03 juillet dernier, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'AGEDI, un délégué au sein de l'assemblée spéciale du Syndicat.

La collectivité relevant du collège N° 1, doit désigner un délégué parmi ses membres.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Désigne Monsieur VALLON Philippe domicilié Chez Marais 63350 CULHAT – adresse mail : phil.vallon@wanadoo.fr (tél : 0685584017), comme délégué de la commune de CHASTREIX au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts
- = Autorise Monsieur le Maire a effectuer les démarches nécessaires pour faire connaitre au syndicat la présente décision.

5 – REMBOURSEMENT PANNEAU BOULANGERIE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de CHASTREIX a procédé à l'achat de panneau tendant à indiquer la Boulangerie de Chastreix suite à la demande de Monsieur EMINET. Il informe le conseil municipal qu'une convention a été signée entre la Commune et Monsieur EMINET et que le conseil municipal doit délibérer pour demander le remboursement de la somme dépensée soit 950 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur EMINET de bien vouloir rembourser la commune et précise qu'un titre de recette sera donc établi pour un montant de 950 euros.

6 – LIGNE FERROVIAIRE CLERMONT FERRAND/LE MONT DORE

Monsieur le Maire précise qu'il a été destinataire d'un mail concernant l'hypothèse de fermeture de la ligne SNCF desservant LA BOURBOULE, LE MONT DORE et les communes environnantes autrefois desservies par la ligne CLERMONT FERRAND/LE MONT DORE.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité souhaite le maintien des transports par rail pour les lignes de fret.

COMMUNE de CHASTREIX

20200020

7 – LOCATION APPARTEMENT STATION

Philippe VALLON précise qu'il convient de proposer à la location, l'appartement situé à la station durant la saison estivale et de décider ainsi d'un tarif. Il rappelle à l'assemblée que l'appartement est loué au prix de 500 euros/semaine durant la saison hivernale.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de la location du 1^{er} mai au 30 octobre à 400 euros/semaine.

8 – REMBOURSEMENT CAMPING CARISTE

Le conseil municipal décide de rapporter à une date ultérieure les demandes de remboursement de deux camping caristes et ce dans l'attente de renseignements complémentaires.

9 – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION CENSY DU SANCY

Monsieur Jean Remy ROUGIER présente aux membres de l'assemblée, l'association Censy du Sancy. Il rappelle ainsi qu'une animation est prévue sur les 4 saisons. Il présente également la maquette du futur bâtiment qui devrait comprendre, une salle de restauration, une salle d'exposition et une salle de formation. Monsieur ROUGIER diffuse un document à destination des élus tendant à regrouper l'ensemble des projets (sentiers par exemple)